AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2054
FR0013233012-FS0664

22 juin 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INVENTIVA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juin 2020, la société de droit danois Novo Holding A/S[1] (Tuborg Havnevej 19, 2900 Hellerup, Danemark) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juin 2020, le seuil de 5% des droits de vote, puis le 18 juin 2020, le seuil de 5% du capital de la société INVENTIVA et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions INVENTIVA sur le marché.

[1] Contrôlée par The Novo Nordisk Foundation.